

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de Steinfort à Hobscheid

En raison de la pose d'une canalisation pour eaux pluviales dans la rue de Steinfort à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 23 septembre 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 29 septembre 2025, à partir de 7h00, jusqu'au plus tard le samedi, 29 novembre 2025, la circulation entre les maisons sises 2 et 12, rue de Steinfort à Hobscheid est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie avec mise en place de feux de signalisation.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 23 septembre 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre



Serge Hoffmann